



Avoir un avis s'il vous plaît

Par Nous4Forever

Bonjour , mon mari a été condamné le 20 janvier suite à des violences sur moi l'année dernière à la peine de 12 mois d'emprisonnement dont 5 mois de sursis probatoire pendant 2 ans . Il a eu un aménagement de peine et a été incarcéré en semi liberté 19/072021 au 27/11/2021 . Étant enceinte j'ai passé la grossesse évidemment seul sans lui mais la juge avez donné des autorisations pour se voir et il a même eu le droit d'assister à la naissance de notre enfant durant 15 jour tout en rentrant le soir en semi liberté. Il devait faire 7 mois de semi et pour le respect de ces obligations et bonne conduite il est sorti 1 mois et 10 jour à l'avance, à sa sortie notre enfant ayant des soucis de santé mon mari est venu m'aider et des gens ont balancer qu'il ne respectait pas les obligations d'interdiction de rentrer en contact , 3 rapports ont été fait il a été convoqué par la juge , la juge a finalement était très clémente et a compris que mon mari avez fait ça pour nous et n'a pas tenu compte de ces infractions , et nous a même autorisée à passer les fêtes ensemble il a pu dormir chez nous durant 3 semaines , le 27 dernier il a été convoqué pour un discuter d'une levé d'interdiction d'approche la juge donnera son verdict le 23 de ce mois-ci. Mon mari a arrêté de boire il fait ces obligations de soins et s'investit pour nous et a trouvé un appartement et le rénove pour préparer notre venue, madame la juge nous a autorisé d'être en contact téléphonique mais nous ne pouvons toujours pas se voir , elle accepte que mon mari assiste au rdv médical de notre enfant , vivants dans un appartement insalubre madame la juge a demandé les documents qui attestent l'insalubrité de celui-ci et les ordonnances médical des médecins qui nous recommandent de quitter ce logement , madame la juge a précisé que ces documents aller être un plus pour le dossier , pour le verdict de la levée d'interdiction dont elle donnera ça réponse le 23 de ce mois-ci. Ce matin mon mari a reçu un courrier indiquant que la fin de son sursis probatoire initialement prévu pour le 20 janvier 2023 a était remporté au 31 mai 2023. Que pensez vous de cette autorisation et pourquoi ont ils reportés la date de fin de sursis probatoire?

Par TUT03

Bonjour

difficile de deviner les intentions du juge sans connaître le dossier complet, il faudrait plutôt interroger votre avocat ou celui de Monsieur